



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

inpi



LE GUICHET UNIQUE QUI CENTRALISE  
LES FORMALITÉS DE CRÉATIONS ET  
DE MODIFICATIONS D'ENTREPRISES





**VOUS CONNAISSEZ L'INPI POUR  
LES MARQUES, LES BREVETS...  
DÉSORMAIS, L'INPI OPÈRE LES FORMALITÉS  
DE CRÉATIONS ET DE MODIFICATIONS  
D'ENTREPRISES VIA LE GUICHET UNIQUE**

- ▶ Pour les **créations, modifications** et **cessations**... Toute la vie de l'entreprise gérée sur un même espace !
- ▶ Quelle que soit la localisation des entreprises, **sans se déplacer**.
- ▶ Pour **tous les types d'entreprises** : commerciales, artisanales, agricoles, individuelles...
- ▶ Un guichet où le déposant est **guidé tout au long de la formalité** (infos bulles, chatbot, tutoriels...).
- ▶ Un accès complètement **dématérialisé** ouvert **24h/24h et 7j/7**.
- ▶ Une plateforme **totalemt sécurisée**.

SCANNEZ POUR  
OBTENIR PLUS  
D'INFORMATIONS  
ET ACCÉDER  
AU SERVICE



POINT D'ENTRÉE UNIQUE  
À PARTIR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023



## EN PRATIQUE

1

### Avant d'entreprendre toute démarche sur le site Guichet unique, le déclarant doit :

- ▶ se préparer et définir son projet de création d'entreprise (forme juridique, régime fiscal...);
- ▶ s'assurer de disposer des différents éléments et justificatifs requis (à minima pièce d'identité à jour, justificatif de domicile et numéro de sécurité sociale);
- ▶ remplir les conditions particulières requises à l'exercice de certaines professions ou activités dites "réglementées" (diplômes, qualifications...).

2

### Créer son compte

sur [inpi.fr](http://inpi.fr) - portail e-procédures et entrer dans la rubrique "entreprises".

3

### Cliquer sur Créer une entreprise.

Dès lors, il est possible de commencer la démarche, enregistrer le brouillon et revenir plus tard pour la finaliser.

4

### Suivre l'avancée de la formalité

sur son tableau de bord.



## BESOIN D'AIDE ?

**POUR VOUS CONSEILLER SUR LE CHOIX DE LA FORME JURIDIQUE ET AUTRES QUESTIONS DE FOND :**

**Contactez les réseaux consulaires** (*chambres de commerce et d'industrie - CCI, chambres des métiers et de l'artisanat - CMA, chambres d'agriculture - CA*) **et les professionnels du chiffre et du droit** (*experts-comptables, avocats...*).



### LE CHATBOT

Il permet de poser des questions relatives :

- ▶ au fonctionnement du guichet unique,
- ▶ aux formalités elles-mêmes (informations générales).



### LES BULLES D'AIDE



### LA MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE

[www.inpi.fr/contactez-nous](http://www.inpi.fr/contactez-nous)



INPI Direct  
**+33 (0)1 56 65 89 98**

### L'ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE INPI DIRECT

Le service téléphonique INPI direct peut être joint de 9h à 18h les jours ouvrés.



inpi



[inpi.fr](https://inpi.fr)

---



INPI Direct

**+33 (0)1 56 65 89 98**

---



INPI France